

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mars 2014

Avant de procéder à l'installation du Conseil Municipal, et en tant qu'ancien maire, M. le Maire tient à remercier :

- La totalité des collectivités partenaires pendant tout le mandat 2008-2014, pour toute l'aide apportée, à savoir le Conseil Général, avec Messieurs LANFRANCHI et GIRAUD, le Conseil Régional, pour son aide dans l'achat de foncier dans la politique agricole de la commune.
 - Les maires des communes voisines ; Hyères, La garde, La Valette, Carqueiranne, et La Londe.
 - Les présidents des intercommunalités même si des divergences ont pu exister. M. le Maire remercie André GEOFFROY et le félicite pour le travail effectué sur la commune de La Crau de 1995 à 2009.
 - M. MARTINELLI, président de la commission de l'Eau, Mme DURAND, présidente de l'Eygoutier, M. Guy MENUT, Président du Symielec, M. Gérard SIMON, Président du Syndicat de l'Est.
 - M. Jean-Pierre SIEGWALD, M. Max ESPENON, M. Gérard SIMON, M. MARC ALLAMANE, M. André SUZZONI, M. Jean-Claude ANDRIEU, Mme Christine MARTINEZ, M. CORPORANDY et Mme Cécile TORRES.
 - Tous les présidents des associations crauroises pour le travail accompli depuis 2008.
 - Les présidents des chambres consulaires.
 - Tous les fonctionnaires de tous les services, puis, tous ceux venus de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau.
 - Le Directeur Général des Services, le Directeur Général des Services Adjoint, le Directeur des Services Techniques, les services des finances et des élections.
 - Les personnalités qui ont participé au comité consultatif de l'intercommunalité qui a eu lieu de fin 2008 à mai 2009 pour le changement d'intercommunalité. M. le Maire rappelle que toutes les réalisations de la commune sont dues en grande partie grâce à l'intercommunalité et sa dynamique de projets et de solidarité. M. le Maire rappelle que La ville de La Crau n'a pas perdu son identité. Ce changement a permis de créer de l'emploi, de bénéficier d'une ligne de bus à moindre coût, et d'infrastructures comme le stade de l'Estagnol, la réfection du chemin de Terrimas, l'obtention de tarifications préférentielles pour les administrés, et une forte diminution du montant de l'adhésion à l'école de musique. Par ailleurs, M. le Maire souligne la défense de l'agriculture sur les territoires de la Crau et d'Hyères.
- Enfin, M. le Maire a une pensée émue pour M. PALAZY, ancien Maire de la Commune.

Mme Aline RENCK-GUIGUE tient à faire part d'une déclaration :

« Je tiens à remercier l'ensemble des électeurs qui par leur vote viennent de témoigner au rassemblement Bleu Marine toute leur confiance en nous confiant pour la première fois la responsabilité de faire entendre leur voix au Conseil Municipal où nous entrons aujourd'hui à trois, davantage, j'espère dans les prochaines élections. Je remercie vivement l'ensemble de mes colistiers et sympathisants pour le travail de terrain intense qui a été le nôtre dans cette campagne éclair de deux mois. Nous pouvons donc nous féliciter de nos résultats au regard de ça mais aussi de notre implantation partout en France. Le fief de Marine Le Pen, Henin-Beaumont est désormais Bleu Marine. Dimanche sans doute, le tour d'autres villes et ce sont des centaines de conseillers municipaux du Front National qui feront entendre votre voix dans ce socle de légitimité. Nous mesurons à la fois l'honneur et l'importance des responsabilités qui nous incombent pour l'avenir de notre ville. Le taux

d'abstention de près de 33 % traduit la lassitude de nos concitoyens toujours dans l'attente de vaines promesses, de jours meilleurs. Fidèles à nos engagements et convictions, nous verrons les dépenses engagées par la municipalité, et donc vos impôts, nous agirons pour la sécurité première des libertés, nous défendrons le maintien et l'implantation des petits commerces en nous opposant à l'implantation de nouvelles grandes surfaces. Nous veillerons à davantage de transparence à l'attribution de logements sociaux, nous défendrons la laïcité dans les secteurs de la commune et nous ne manquerons pas de proposer des projets de bon sens. Soyez assurés que le vent du renouveau va souffler. »

Monsieur Christian SIMON, Maire sortant, procède à l'installation des membres du Conseil Municipal proclamés à l'issue des élections du 23 mars 2014.

Ainsi ont été installés (l'ordre indiqué étant déterminé par liste ayant obtenu le plus de suffrages) :

Monsieur SIMON Christian
Madame METAL Anne Marie
Monsieur EMERIC Jean-Pierre
Madame ARNOULD Patricia
Monsieur DAMPENON Christian
Madame MISTRE Paule
Monsieur ROQUEBRUN Alain
Madame GARCIA Marie-Claude
Monsieur LAUGIER Gérard
Madame TESSORE Elodie
Monsieur CILIA Hervé
Madame DAZIANO Michèle
Monsieur BRUNETTO Paul
Madame AUNON Josiane
Monsieur DIAMANT Julien
Madame MICHEL Coralie
Monsieur SOLA Jean Gérald
Madame DURAND Catherine
Monsieur DELPIANO Gérard
Madame FILIPPI Bianca
Monsieur LESCURE Christian
Madame PROVENCE Martine
Monsieur DISDIER Camille
Madame FOURMILLIER Delphine
Monsieur POUGET Stéphane
Madame BUTTIGIEG Marie-Ange
Monsieur MANZANO Dominique
Madame RENCK-GUIGUE Aline
Monsieur TEURNIER Emmanuel
Madame FRANCESCH Agnès
Monsieur MILLOT René
Madame FACHE Maguy
Monsieur ARNOUX André

Les 33 élus étaient présents et ont désigné Mlle FILIPPI Bianca en qualité de secrétaire.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres du Conseil Municipal, en l'occurrence Monsieur Christian DAMPENON, a pris la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs, à savoir Monsieur Gérard LAUGIER et Mme FOURMILLIER Delphine. Il a ensuite été procédé à l'élection du Maire.

Nombre de votants : 33

Blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Christian SIMON : 26 voix

Aline RENCK-GUIGUE : 3 voix

Monsieur Christian SIMON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Tout d'abord, M. le Maire tient à remercier sa famille, l'ancienne équipe municipale puis toute la nouvelle équipe, et surtout tous les craurois qui l'ont soutenu activement. M. le Maire remercie tous les craurois qui ont voté pour lui et tous ceux qui se sont déplacés nombreux dimanche pour voter.

M. le Maire souligne que *le travail paie*. Il indique que ce même objectif sera respecté pour le prochain mandat.

M. le Maire rappelle à tous les nouveaux conseillers municipaux que seule l'activité municipale est débattue en Conseil Municipal, et l'activité nationale y est totalement exclue. Cela fait parti du règlement intérieur du Conseil Municipal. M. le Maire rappelle que chacun a le droit d'avoir ses idées, mais les interventions doivent être centrées sur la municipalité.

M. le Maire signale que son premier travail concernera la réforme des rythmes scolaires, même s'il déclare être contre cette réforme, il appliquera la loi.

M. le Maire précise que 60,94% des gens ont adhéré à son projet. Par conséquent, il demande à toutes les personnes contre un projet, comme celui de La Roseraie à La Moutonne, de prendre en considération toutes les opportunités que cela peut apporter à la commune.

M. le Maire informe que plus de 55% des moutonnais concernés ont voté pour le projet de mandat.

M. le maire indique que le projet de la Roseraie est légitime afin de redynamiser le centre-ville grâce aux commerces, à la vie associative et à La Poste.

M. le maire informe que trois conseillers communautaires élus au suffrage universel vont représenter les craurois .Les trois conseillers communautaires sont :

- M. Christian SIMON
- Mme Anne- Marie METAL
- M. Jean-Pierre EMERIC

Ces conseillers ont pour but de défendre les intérêts de la commune au sein de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

M.MILLOT rappelle qu'en tant que démocrate, son groupe tient à féliciter M. le Maire pour son élection. Il tient à remercier les électrices et les électeurs qui ont apporté leur soutien à la liste « Ensemble pour La Crau ». M.MILLOT fait la déclaration suivante :

« Nous voulons être une opposition objective, crédible, et constructive. Objective dans notre point de vue. Crédible du point de vue de tous les électeurs et constructive, il ne dépendra que de vous et de votre volonté à impliquer les oppositions qui ont pour seul désir l'intérêt de la collectivité. »

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET MODALITES DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURES

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de fixer à 30 % de 33 soit 9 (neuf) le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Il est précisé que cette élection a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue et qu'un délai de quinze minutes sera laissé aux candidats pour déposer leur liste.

M. COLLAS, Directeur Général des Services signale à M. MILLOT que les votes blancs et nuls ne seront distingués qu'à partir du 1^{er} avril.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Il a été demandé si des membres de l'assemblée souhaitaient présenter des listes de candidats. A l'issue de ce questionnement, seule une liste de candidats à l'élection des adjoints a été déposée, à savoir la liste ci-dessous dénommée « Liste ARNOULD ». Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints.

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages nuls : 7

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

A obtenu :

Liste ARNOULD Patricia : 26 voix

Les candidats figurant sur la liste conduite par MME ARNOULD Patricia ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Il s'agit de :

1^{er} Adjoint : Patricia GALIAN

2^{ème} Adjoint : Jean-Pierre EMERIC

3^{ème} Adjoint : Anne-Marie METAL

4^{ème} Adjoint : Christian DAMPENON

5^{ème} Adjoint : Paule MISTRE

6^{ème} Adjoint : Alain ROQUEBRUN

7^{ème} Adjoint : Marie-Claude GARCIA

8^{ème} Adjoint : Gérard LAUGIER

9^{ème} Adjoint : Elodie TESSORE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL-DE LAI D'URGENCE

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de se prononcer favorablement sur l'urgence de la convocation du 24 mars 2014, ce qui a pour effet de réduire entre UN et CINQ jours francs le délai légal.

CCAS-FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DESIGNATION

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de fixer à DIX-SEPT le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit :

- Monsieur le Maire, Président
- Huit membres nommés par Monsieur le Maire
- Huit Conseillers Municipaux

Il a donc été procédé à l'élection au scrutin secret et de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de HUIT Conseillers Municipaux, pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne : 33
A déduire (blancs ou nuls) : 4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

LISTE ARNOULD	27
LISTE FACHE	2

En conséquence, MM. ARNOULD Patricia, MISTRE Paule, GARCIA Marie Claude, CILIA Hervé, DAZIANO Michèle, SOLA Jean Gérard, BUTTIGIEG Marie Ange et FACHE Maguy ont été désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

CAISSE DES ECOLES – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE ET DESIGNATION

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de fixer à 8 HUIT le nombre de représentants de la Commune au sein du comité de la Caisse des Ecoles.

Il a ensuite été procédé à la désignation de ces représentants au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne : 33
A déduire (blancs ou nuls) : 5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 28
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

LISTE SIMON	26
LISTE FACHE	2

En conséquence, MM. SIMON Christian, METAL Anne Marie, ROQUEBRUN Alain, GARCIA Marie Claude, TESSORE Elodie, DAZIANO Michèle, MICHEL Coralie, FOURMILLIER Delphine ont été désignés représentants de la commune au Comité de la Caisse des Ecoles.

SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE L'EYGOUTIER – DESIGNATION DES DELEGUES

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du Syndicat d'Aménagement Hydraulique de l'Eygoutier.

Il a ensuite été procédé à la désignation de ces représentants au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne : 33
A déduire (blanc ou nul) : 4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

Ont obtenu

LISTE SIMON	27
LISTE MILLOT	2

En conséquence, MM. SIMON Christian, DURAND Catherine ayant obtenu la majorité absolue ont été désignés délégués titulaires et M. DIAMANT Julien a été désigné délégué suppléant.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES DE LA SEYNE ET DE LA REGION EST DE TOULON – DESIGNATION DES DELEGUES

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de TOULON.

Il a été procédé à la désignation de ces représentants au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne : 33
A déduire (blanc ou nul) : 3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 30
Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

LISTE DIAMANT	28
LISTE MILLOT	2

En conséquence, MM. DIAMANT Julien ET SIMON Gérard ayant obtenu la majorité absolue ont été désignés délégués titulaires et MM. SIEGWALD Jean Pierre et PALAZY Edouard ont été désignés délégués suppléants.

SYMIELEC VAR – DESIGNATION DES DELEGUES

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Var.

Il a donc été procédé à la désignation de ces représentants au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne : 33
A déduire (blanc ou nul) : 4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

LISTE FOURNIER	27
LISTE MILLOT	02

En conséquence, M.FOURNIER Joseph ayant obtenu la majorité absolue a été désigné délégué titulaire et M.BRUNETTO Paul a été désigné délégué suppléant.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU – DESIGNATION DES DELEGUES

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de désigner un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte du bassin versant du Gapeau.

Il a donc été procédé à la désignation de ces représentants au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne : 33
A déduire (blanc ou nul) : 4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

LISTE SIMON	27
LISTE MILLOT	2

En conséquence, M. SIMON Christian ayant obtenu la majorité absolue a été désigné délégué titulaire et Mme DURAND Catherine a été désignée délégué suppléant.

SPL ID83 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de ne pas procéder au vote au scrutin secret et est désigné en tant que membre du Conseil municipal pour siéger dans les instances de la SPL ID83 :

- **M.SIMON Christian**

REGIE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES « ACHAT ET VENTE DE CAVEAUX »- DESIGNATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de ne pas procéder au vote au scrutin secret et sont désignés les 3 membres suivants du Conseil municipal pour siéger au conseil d'exploitation de la régie « achat et vente de caveaux » :

- 1- **M. DAMPENON Christian**
- 2- **M. CILIA Hervé**
- 3- **Mme AUNON Josiane**

SPL LA CRAU – CARQUEIRANNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de ne pas procéder au vote au scrutin secret et sont désignés :

- 8 membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale La Crau-Carqueiranne :
 - 1- Mme METAL Anne-Marie
 - 2- Mme DAZIANO Michèle
 - 3- Mme MICHEL Coralie
 - 4- M. SOLA Jean Gérald
 - 5- M. POUGET Stéphane
 - 6- Mme FOURMILLIER Delphine
 - 7- M. LESCURE Christian
 - 8- M. CILIA Hervé

- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale La Crau-Carqueiranne
 - Mme METAL Anne-Marie (membre titulaire)
 - Mme DAZIANO Michèle (membre suppléant)

- 3 membres au Comité de contrôle de la Société Publique Locale La Crau-Carqueiranne
 - 1- M. DISDIER Camille
 - 2- Mme GARCIA Marie-Claude
 - 3- M. ROQUEBRUN Alain

AFFAIRES DIVERSES :

● M. le Maire rappelle que les Conseils Municipaux sont publics. Il informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 15 avril 2014 avec le Débat d'Orientation Budgétaire. Le Conseil Municipal suivant aura lieu le 24 avril 2014 avec le vote du budget 2014.

M. le Maire rappelle les activités de la commune :

- Le Festival AMATHEA les 4,5 et 6 avril 2014.
- Le Carnaval des écoles le 8 avril 2014
- La fête de la Fleur le 8 mai 2014
- Le Rallye Provence Méditerranée les 23 et 24 mai 2014

● M. le Maire indique à Mme FACHE et M.MILLOT qu'une édition spéciale du Bulletin Municipal sortira fin avril afin de présenter les nouveaux élus à la commune, et de présenter un bilan des élections. M. le Maire rappelle qu'il faut voter le règlement intérieur du Conseil Municipal pour définir les pages dédiées à l'opposition concernant l'édition du bulletin municipal.

La séance est levée à 21h20.

Secrétaire
Bianca FILIPPI